

EPORA

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

Ordre du jour N°AG

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N°13/084

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE EN 2014

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).
- Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Sur proposition du Président,

- ✦ décide de maintenir le montant de la ligne de trésorerie à 10 Millions d'euros, pour l'exercice 2014,
- ✦ Mandate le Directeur Général pour signer les conventions ou tout autre document utile passé à cet effet après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires

Le Directeur Général



Jean Guillet

10 DEC. 2013

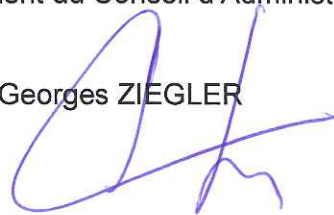
Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Guy LEVI

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER